

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 78 (1933)
Heft: 1

Rubrik: Chroniques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES

CHRONIQUE SUISSE

Le budget militaire en 1933. — Où il est de nouveau question de la « Satus ».

Le budget militaire en 1933.

Les journaux quotidiens ont précisé, il y a quelques semaines, au moment de la discussion du budget militaire par les Chambres, la portée et le sens des économies proposées par la commission des finances. Contrairement à toute attente, ces débats n'ont pas déchaîné les passions qu'aurait pu justifier, dans une certaine mesure, une année économique déficitaire, d'ailleurs placée sous le signe du désarmement et de la paix définitive. Il est vrai qu'en songeant à « Genève », la cité des Nations éveille en nous moins le souvenir de la colombe pacifique, prenant son envol sur le glaive brisé d'un timbre-poste, que l'image des événements significatifs du mois de novembre. Toutes choses qui ont eu pour effet d'atténuer quelque peu la valeur des arguments de ceux qui, à chaque discussion de notre budget militaire, estiment devoir réclamer, la main sur le cœur ou le poing dans la poche, la suppression de notre armée, ou, pour le moins une notable réduction de ses forces, ce qui revient à peu près au même.

M. Minger a, selon sa coutume, défendu et surtout justifié son budget, avec ce calme qui inspire confiance et ce robuste bon sens qui désarme les beaux et les haut parleurs.

Aussi bien les sacrifices consentis sont-ils d'ordre secondaire et n'affectent-ils pas la valeur combative de notre armée.

Le budget militaire qui s'élevait, en 1932, à 96,877 millions, a été ramené à 94,554 millions pour 1933, ce qui représente une diminution de 2,357 millions et non de 5 à 6 millions, comme l'ont affirmé certains journaux. Il est vrai que le budget actuel se réduira de l'économie réalisée sur les traitements des fonctionnaires, évaluée à 1-2 millions dans le seul département mili-

taire ; mais cette dernière économie n'a aucun rapport avec l'instruction de notre armée.

Il n'est pas inutile de rappeler que la compression du budget militaire ne relève pas des études entreprises conjointement par le service de l'état-major général et la « commission des économies » en vue de la réorganisation de notre armée et de notre lourde machine administrative.

Nos lecteurs savent, en effet, que ces économies ont pu être réalisées, notamment par la suppression du 7^e cours de répétition de la classe 1905 (économie de 1 ½ million) et sur les prestations de l'assurance militaire (fr. 700 000), grâce aux mesures prophylactiques et aux exigences plus sévères qui conditionnent aujourd'hui le recrutement de nos soldats. (Dans certains États, les crédits de l'assurance militaire ne figurent d'ailleurs pas au budget de la défense nationale.) L'effectif des recrues à instruire en 1933 accuse une certaine diminution, due au fléchissement de la natalité ; il en résultera également une économie (fr. 300 000). La suppression des cours de cadres de landwehr — que nous regrettons — a permis de réduire (fr. 30 000) le crédit général figurant sous « exercices des états-majors ». D'autres économies ont été réalisées.

Ne manquons pas de signaler la diminution (fr. 5000) de la somme, assez importante, qui permet aux grands chefs d'inspecter les petits chefs et la troupe. Cet argent — comme il est juste — n'a pas toujours fait notre bonheur. Il n'était pas rare, en effet, de voir, pendant la première semaine d'un cours de répétition, une troupe inspectée tous les jours par des chefs différents, au préjudice d'un travail suivi et coordonné. Quoique beaucoup de nos chefs aient le talent de rendre sympathiques ces manifestations de leur autorité, il n'en reste pas moins que le confort moral de l'inspecté est inversement proportionnel au budget dont dispose l'inspecteur... Ceci dit entre nous, bien entendu !

Tel qu'il est, le budget militaire permet d'assurer l'instruction de notre armée, dans sa constitution présente et de la maintenir à la hauteur de sa mission éventuelle. La réorganisation de nos troupes, dont l'étude est officiellement poursuivie, ne pourra pas non plus s'affranchir des servitudes imposées par la situation économique du pays. Elle demeurera — du point de vue financier —, sensiblement dans les limites du budget actuel. L'achat de nouveaux matériels (canon et mortier d'infanterie, réarmement de l'artillerie, organisation de la cavalerie d'armée etc.) doit faire l'objet de crédits spéciaux, répartis en plusieurs annuités, selon un programme de construction ou d'achats bien agencé, comme ce fut le cas de notre aviation militaire.

Sans doute, l'entretien de notre armée est relativement coû-

teux. C'est le propre de toute organisation militaire calquée sur le type des milices suisses. D'une part — et ce sont les avantages — : service à court terme, instruction maximum dans un minimum de temps, travail désintéressé des cadres et des sociétés militaires en dehors des périodes de service. D'autre part — rançon de ce système : administration importante, personnel relativement nombreux pour l'entretien du matériel, des arsenaux, des fortifications, des installations militaires de tout genre, solde élevée de notre troupe, dont le correspondant de Berne de la *Gazette de Lausanne* disait très justement « qu'en deux mois, nous payons à nos recrues le triple de ce que verse un autre Etat pour une année, et que les frais d'entretien de nos soldats sont presque trois fois plus élevés que ceux des autres pays d'Europe ».

Les arguments sont nombreux nous permettant d'affirmer que ce ne sont ni le matériel de guerre ni l'instruction qui absorbent la grande partie de notre budget militaire, mais bien *l'entretien* de notre armée, dont les importantes sommes à ce dernier consacrées sont partiellement récupérées par cette fraction du peuple : *le soldat* qui reçoit de l'armée sa solde et sa nourriture, son équipement et son habillement ; les nombreux artisans, dont l'activité intéresse les multiples besoins de la défense nationale.

Nous avons parlé ici uniquement de chiffres. Ce n'est pas à nos lecteurs que nous ferons l'affront de leur expliquer les raisons supérieures — d'ordre moral et patriotique — justifiant le maintien d'un budget dont dépend si étroitement la valeur de notre armée. Fermons ce chapitre ingrat.

Où il est de nouveau question de la « Satus ».

Aussi longtemps que notre budget militaire permettra de subventionner une société qui se propose gentiment la destruction de la patrie de Guillaume Tell, nous n'aurons aucun scrupule à réclamer que ce même budget serve pareillement les intérêts bien compris de notre armée. On connaît l'histoire rocambolesque de ces 25 000 francs (c'est peu, mais c'est pour le Principe !) prélevés sur les crédits militaires et qui sont transmis, chaque année, à la *Fédération ouvrière suisse de gymnastique et de sport* : la *Satus*, puisqu'il faut l'appeler par son petit nom. Mais soyons justes et ne tardons pas à reconnaître que notre *budget militaire à tous* n'a pas oublié de subventionner également la *Société fédérale de gymnastique* et même nos *cours d'instruction militaire préparatoire*, sans compter les *jeunes tireurs*.

Or donc, tous les subventionnés vivaient en paix, dans le repos

bien mérité qui succède aux efforts physiques imposés par l'âpre lutte sportive, à tous ceux qui veulent obtenir quelque chose de l'Etat. L'inconvénient est que quelqu'un troubla la fête. Après de laborieuses recherches, des gens de bonne foi, dont l'esprit est incliné aux raisonnements subtils, découvrirent que les buts supérieurs de ladite « Satus » n'étaient pas tout à fait semblables à ceux que poursuit l'armée. D'où ces gens inféraient que le geste de notre département militaire — auquel incombe la bonne administration du budget de l'armée — n'était pas totalement dépourvu d'illogisme.

Depuis plusieurs années, la majorité de nos parlementaires se prêtait en effet à cette chose énorme : subventionner, par prélèvement sur le budget de l'armée, une société dont l'un des objectifs est précisément de renverser nos institutions militaires. Quoique ce manque de pudeur — de la part de nos élus — soit devenu endémique, dans un pays où beaucoup de citoyens estiment que la somme de leurs droits est supérieure à celle de leurs devoirs, et que le cas des crédits à la *Satus* participe normalement de nos mœurs politiques actuelles, le Conseil des Etats a fini par s'émouvoir. Il a biffé, soulignant les motions Walther et Béguin, par 35 voix contre 1, la subvention incriminée. Le malheur est que le Conseil national — où l'on se plaît à reconnaître la franche attitude de la plupart des députés romands — ne s'est pas soumis, dans le même esprit, à cette mesure d'hygiène nationale. L'affaire sera reprise en juin 1933.

Que la gymnastique, même socialiste, prépare, physiquement, d'excellents soldats, personne n'en doute. Mais au-dessus des performances sportives, il y a l'esprit. Et l'esprit de la *Satus*, nous le connaissons. Les journaux en ont reproduit diverses manifestations. Nous n'en retiendrons que celle-ci (passage emprunté à un appel de la centrale de propagande de l'Association ouvrière de gymnastique et de sport), appel qui a pour titre *Membres de la Satus, debout !* où il est dit, entre autres : « Nous ne devons pas seulement demander au *Parti* de soutenir énergiquement les efforts du sport ouvrier (*réd.* : au nom du ciel, quelqu'un peut-il nous dire quelle est la différence entre le sport *ouvrier* et le sport *bourgeois* ?), mais en retour, nous devons aussi soutenir le *Parti* (dans sa lutte contre la bourgeoisie) ».

Cet extrait, reproduit par le « Front national », dans sa livraison de décembre 1932, est accompagné, dans le même périodique (organe de la Fédération patriotique suisse) de la juste remarque suivante : « En soi, rien d'étonnant à ce que la *Satus* se mette au service du parti socialiste et batte le rappel pour la lutte contre la bourgeoisie. On peut s'en convaincre à la simple lecture de

chaque numéro de son organe officiel ; les statuts eux-mêmes d'ailleurs ne stipulent-ils pas expressément que le but de l'association est « d'aiguiller ses membres vers l'idéal socialiste ». Aussi, après la déclaration de solidarité des socialistes avec les révolutionnaires de Genève, ne faut-il pas s'étonner de ce que le président central de la *Satus*, Dr Steinmann, déclarait, dans un discours prononcé à l'étranger que le *socialisme ne pourrait pas être réalisé sans combats révolutionnaires*.

Nous voici fixés. C'est clair et net. Est-il permis d'espérer que les hommes du pouvoir sauront faire le geste qui s'impose, en cette étrange époque où l'on qualifie de *courageuse* l'attitude de tout parlementaire qui fait l'effort méritoire de dire simplement ce qu'il pense ?

R. M.
